



UNION RÉGIONALE
CENTRE - VAL DE LOIRE
ENGAGÉ PAR NATURE !



Règlement du jeu concours « BIODIVERSITE LOCALE » Edition 2021

Article 1 : Organisateur

L'Union régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) Centre-Val de Loire, association loi 1901 d'éducation à l'environnement et d'accompagnement de dynamique de territoires, situé au 23 rue antigna 45000 Orléans, organise un jeu concours gratuit sur le thème de la Biodiversité locale qui se déroulera du 5 juin au 17 octobre 2021.

Article 2 : Durée

Le concours se déroule du **05 juin au 17 octobre 2021, à minuit.**

L'annonce des résultats aura lieu le 06 novembre 2021 lors de l'évènement de clôture du défi citoyen pour la Biodiversité.

Article 3 : Conditions de participation

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne physique à l'exclusion des membres du jury.

Les mineurs peuvent concourir avec l'autorisation écrite d'un de leurs représentant légaux.

La participation au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

En participant à ce concours, le participant s'engage :

- A résider dans une des deux communes portant le défi citoyen pour la Biodiversité, ou dans une commune riveraine,
- A être l'auteur de la réalisation,
- A légender sa réalisation dans les conditions précisées dans l'article 5,
- A présenter 1 seule réalisation maximum,
- A respecter une démarche ne portant pas préjudice aux milieux et aux espèces.

Article 4 : Principes du jeu-concours

L'URCPIE Centre-Val de Loire, en partenariat avec le CPIE Touraine-Val de Loire et la commune de Richelieu, organise un **jeu-concours sur le thème de la Biodiversité locale**.

Ce concours répond à différents objectifs. Tout d'abord celui d'inviter toute la population à partir à la découverte de la biodiversité de son territoire, à prendre le temps de l'observer, à apprendre à la côtoyer, à la reconnaître et à la protéger.

Le second objectif de ce concours est de produire un ensemble d'œuvres, qui valoriseront les espèces végétales et animales, ainsi que les paysages des deux communes. **Ces œuvres pourront prendre plusieurs formes au libre choix du participant : un dessin, une photographie, une production graphique, une peinture, un poème ou une vannerie sauvage.**

Article 5 : Modalités d'inscription

À compter du vendredi 05 juin 2021, toutes les personnes intéressées, et répondant à l'article 3, pourront s'inscrire au concours et transmettre leur réalisation à l'URCPIE Centre-Val de Loire par mail à urcpie.centre@gmail.com ou par voie postale au **4 route de l'abbaye 37500 SEUILLY**, ou la déposer directement à la mairie de Richelieu.

Chaque réalisation devra être renommée de la façon suivante : **Nom de la réalisation – Nom – Prénom – Nom de la commune**.

Article 6 : Droits d'auteur et de reproduction

Chaque participant affirme que la réalisation qu'il présente est de son œuvre originale et qu'il en détient les droits d'auteur.



Le participant accepte que son œuvre puisse être diffusée et utilisée par le réseau des CPIE Centre-Val de Loire, ou utilisée dans différents supports de communication.
Les réalisations présentées par les mineurs ne pourront être utilisées qu'avec l'autorisation de leurs parents.

Article 7 : Jury et sélections

L'ensemble des réalisations sera étudié par un jury composé de **membres du réseau des CPIE Centre-Val de Loire et du Conseil municipal**.

Le jury, se réunira à partir du lundi 18 octobre 2021 afin de sélectionner les plus belles réalisations. Si une réalisation ne respecte pas le présent règlement, elle pourra être déclassée sans recours possible.

Les lauréats seront contactés directement par le réseau des CPIE Centre-Val de Loire et seront invités à la remise des prix.

La liste des gagnants sera publiée sur les sites de la commune, du CPIE et de l'URCPIE Centre-Val de Loire à l'issue de la remise des prix.

Les réalisations primées seront valorisées sur les sites de la commune, du CPIE et de l'URCPIE Centre-Val de Loire. Elles pourront également être transmises à la presse pour publication dans les médias locaux.

Article 8 : Remise des prix et lots à gagner

La remise des prix est programmée le 06 novembre 2021. Une information précisant les modalités sera adressée aux lauréats.

En cas d'impossibilité de participer à la remise des prix, les gagnants pourront retirer leur lot à la mairie.

Le gagnant se verra remporter un lot en rapport avec le thème du concours. Les deuxième et troisième remporteront également un petit lot.

Article 9 : Responsabilités

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de toute difficulté survenant dans le déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, l'URCPIE Centre-Val de Loire se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 10 : Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données



UNION RÉGIONALE
CENTRE - VAL DE LOIRE
ENGAGÉ PAR NATURE !

(RGPD). Elles sont destinées exclusivement au déroulement du jeu-concours et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées au réseau des CPIE Centre-Val de Loire dans le cadre du jeu-concours et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du jeu concours.

Tous les participants disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Toute demande doit être adressée à l'URCPIE Centre-Val de Loire par mail à : urcpie.centre@gmail.com.



UNION RÉGIONALE
CENTRE - VAL DE LOIRE
ENGAGÉ PAR NATURE !

Autorisation parentale (pour les mineurs)

Je soussigné(e),

Prénom..... Nom.....

Adresse.....

Parent ou tuteur légal de

autorise mon enfant mineur à participer au jeu concours 2021 organisé par l'URCPIC Centre-Val de Loire.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et l'accepte dans son intégralité.

Fait à

le.....

Signature du responsable précédée de la mention : « Lu et approuvé »